


Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2022/2827(RSP)
Procédure terminée	
Résolution sur le Nicaragua, en particulier l'arrestation de l'évêque Ronaldo Álvarez	
Sujet	
6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	
6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde	
Zone géographique	
Nicaragua	

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
14/09/2022	Débat en plénière		
15/09/2022	Décision du Parlement	T9-0322/2022	Résumé

Informations techniques	
Référence de procédure	2022/2827(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B9-0383/2022	13/09/2022	EP	
Proposition de résolution		B9-0386/2022	13/09/2022	EP	
Proposition de résolution		B9-0387/2022	13/09/2022	EP	
Proposition de résolution		B9-0395/2022	13/09/2022	EP	
Proposition de résolution		B9-0397/2022	13/09/2022	EP	
Proposition de résolution		B9-0401/2022	13/09/2022	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0322/2022	15/09/2022	EP	Résumé

Résolution sur le Nicaragua, en particulier l'arrestation de l'évêque Ronaldo Álvarez

Le Parlement européen a adopté par 538 voix pour, 16 contre et 28 abstentions, une résolution sur le Nicaragua, en particulier sur l'arrestation de l'évêque Rolando Álvarez.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et députés.

Depuis 2018, le régime nicaraguayen a procédé à l'incarcération, au harcèlement et à l'intimidation systématiques et répétés de pré-candidats à la présidence, de dirigeants de l'opposition et de chefs religieux - notamment de l'Église catholique romaine - ainsi que de dirigeants étudiants et ruraux, de journalistes, de défenseurs des droits de l'homme, d'organisations de la société civile, de personnes LGBTI et de représentants d'entreprises.

Depuis lors, un cadre de répression étatique a été installé au Nicaragua, caractérisé par une impunité systémique des violations des droits humains, une détérioration des institutions et de l'État de droit, et une connivence entre les pouvoirs exécutif et judiciaire.

Le 19 août 2022, la police nationale nicaraguayenne a pris d'assaut l'évêché de Matagalpa pour arrêter arbitrairement l'évêque Rolando Álvarez, qui y était déjà en résidence surveillée depuis deux semaines, avec cinq prêtres, deux séminaristes et un cameraman, qui sont désormais emprisonnés dans la prison de El Chipote.

Mgr Álvarez a joué un rôle important en tant que médiateur lors du dialogue national de 2018 et n'a cessé d'appeler à un dialogue pacifique et raisonné au Nicaragua, critiquant la fermeture de sept stations de radio chrétiennes gérées par le diocèse de Matagalpa le 1er août 2022.

En outre, la résolution note que, cette année, le régime nicaraguayen a autorisé la présence militaire russe dans le pays, ce qui est une preuve évidente de la relation forte et du soutien commun entre Ortega-Murillo et le régime de Poutine.

Le Parlement a condamné la répression et les arrestations de membres de l'Église catholique romaine au Nicaragua, en particulier l'arrestation de l'évêque Rolando Álvarez. Il a demandé instamment au régime nicaraguayen de mettre immédiatement fin à la répression et de rétablir le plein respect de tous les droits de l'homme, y compris la liberté d'expression, de religion et de croyance. Le Parlement a demandé explicitement la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes détenues arbitrairement, y compris l'évêque Álvarez et les personnes détenues à ses côtés, et l'annulation de toutes les procédures judiciaires engagées à leur encontre, y compris leurs condamnations.

En outre, le Parlement a :

- condamné la détérioration continue de la situation au Nicaragua et l'escalade de la répression à l'encontre de l'Église catholique, des figures de l'opposition, de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes, des paysans, des étudiants et des populations indigènes, entre autres acteurs, ainsi que leur détention arbitraire pour le seul exercice de leurs libertés fondamentales, leur traitement inhumain et dégradant et la détérioration de leur état de santé;

- condamné les détentions abusives, l'absence de garanties de procès et les condamnations illégales de prisonniers politiques qui ont lieu au Nicaragua;

- s'est déclaré préoccupé par l'aggravation de la situation de plus de 206 prisonniers politiques détenus au Nicaragua depuis avril 2018 et a demandé leur libération immédiate, l'annulation des poursuites judiciaires à leur encontre, et que tous les réfugiés et exilés soient autorisés à rentrer chez eux en toute sécurité.

Le Nicaragua a été prié :

- de mettre fin à l'utilisation de traitements cruels et inhumains et à respecter l'intégrité physique, la dignité, la liberté et le droit d'accès aux soins médicaux des personnes emprisonnées, ainsi que de leurs familles;

- de cesser de fermer arbitrairement les ONG et les organisations de la société civile et de rétablir la charte juridique de toutes les organisations, partis politiques, organisations religieuses, associations et organes de presse, universités et organisations de défense des droits de l'homme;

- d'autoriser de toute urgence les organisations internationales à retourner dans le pays, notamment la Commission interaméricaine des droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, afin de surveiller la situation des droits humains dans le pays.

Systeme judiciaire

Estimant que le système judiciaire nicaraguayen manque d'indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif, les députés se sont dits préoccupés par la manipulation du droit pénal et l'utilisation du système judiciaire comme outil pour criminaliser l'exercice des droits civils et politiques. À cet égard, le Parlement a réitéré son appel pour que les juges et les procureurs nicaraguayens soient rapidement inclus dans la liste des personnes sanctionnées par l'UE et que la liste des personnes et entités sanctionnées soit élargie pour inclure Daniel Ortega et son cercle proche.

L'UE et le Conseil de sécurité des Nations unies sont invités à saisir la Cour pénale internationale d'une enquête officielle sur le Nicaragua et Daniel Ortega pour crimes contre l'humanité.